

Le cadre du PIL

tre au sujet des diverses déclarations sur les subventions dans le cadre du Programme d'initiatives locales. Étant donné le travail considérable qui a été accompli, notamment par des députés d'Edmonton, pour aider à vérifier les divers projets du PIL avec le comité consultatif, pourquoi devrions-nous accepter la nomination d'un membre de l'autre endroit, qui ne connaît rien d'Edmonton, qui ne sait pas distinguer le vrai du faux, comme le disait le premier ministre, et à qui l'on permet de faire une déclaration au nom du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, la question est hypothétique mais s'il y a un cas concret, le député pourrait peut-être m'en informer.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire.

M. l'Orateur: La parole est au député d'Edmonton-Centre pour une question supplémentaire.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, le sénateur en question vient de Palliser, dans les avant-monts des montagnes Rocheuses, ou une autre région du Sud de l'Alberta et qui ne connaît pas Edmonton et ne sait pas ce qui se passe dans cette région. Le premier ministre peut-il nous dire ce qui l'empêche de charger un sénateur d'Edmonton de faire cette déclaration ou de le nommer au cabinet?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, s'il suffit qu'un sénateur d'Edmonton s'en charge pour que le député soit d'accord, je vais en prendre bonne note.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. La parole est au ministre des Finances (M. Turner).

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt certaines des questions posées par les députés à commencer par le député de Leeds au sujet des subventions octroyées dans le cadre du PIL. C'est une question qui relève d'un bon nombre de ministres. Je dois dire que depuis que je suis ministre dans l'Est de l'Ontario, je ne suis pas intervenu une seule fois pour faire accorder une subvention à une circonscription de l'Est de l'Ontario ou à une circonscription libérale.

Une voix: Le reste du cabinet peut-il en dire autant?

M. Turner (Ottawa-Carleton): La seule fois où je suis intervenu avec le ministre responsable c'était le 31 octobre 1973 pour assurer que les circonscriptions de l'Est de l'Ontario, quelle que soit leur couleur politique, reçoivent une juste part des subventions accordées à l'ensemble de la province.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai suivi les conseils du député de l'Est de l'Ontario, quel que soit son parti, ou ceux du comité consultatif, le cas échéant. Je dois dire qu'en 1973-1974...

Des voix: Règlement!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Ses commentaires étaient sans doute fort intéressants, mais je dois rappeler au ministre que la période de questions est terminée. D'ailleurs, on ne lui a pas posé de question directe. Si j'autorise le ministre à faire la déclaration qu'il veut faire, je devrai laisser aborder le second aspect du problème, permettre des questions supplémentaires et un examen plus poussé. A mon avis, nous avons vraiment épuisé le temps alloué aux questions orales et je ne pense pas qu'il faille poursuivre sur ce sujet.

• (1520)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je conclure ce que je disais sur le rappel au Règlement, parce que le député représente une circonscription envers laquelle j'ai une certaine responsabilité, mais pas autant que je le voudrais. Les circonscriptions de Leeds, Lanark-Renfrew-Carleton et Grenville-Carleton ont toutes les trois reçu, en 1973-1974, dans le cadre du programme des initiatives locales, beaucoup plus d'argent que la circonscription du député d'Ottawa-Carleton.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je demande à prendre la parole sur le rappel au Règlement du ministre des Finances. Il nous a montré cet après-midi qu'il se sentait visé, mais je ne m'en étais pas rendu compte. Personne n'accuse directement le ministre des Finances.

M. Turner (Ottawa-Carleton): L'accusation vise tous les ministres.

M. Stanfield: Elle les vise tous dans la mesure où elle vise le système que le ministre des Finances a probablement approuvé.

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai nié l'existence même de ce système.

M. Stanfield: Je ne mets pas en doute la bonne foi du ministre des Finances, mais sa déclaration diffère absolument d'une note de service adressée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et signée par le sous-ministre même du ministre. Je dois en conclure que, si le ministre des Finances agit sans doute de bonne foi, il ne sait pas ce qui se passe au gouvernement. Puisque c'est l'heure de la vérité, les autres ministres intéressés pourraient nous dire ce qu'ils savent.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Hees: Beaucoup de ministériels n'ont pas la conscience tranquille.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai interrompu le ministre pour indiquer que, même si son intervention pouvait contribuer à informer les députés sur cette question, ce que nous faisons actuellement ne semble pas conforme au Règlement de la Chambre. Après avoir pesé cette observation ainsi que celle du chef de l'opposition, je ne suis toujours pas persuadé que le Règlement permette de poursuivre davantage sur le sujet à ce stade-ci. Nous avons une question importante à étudier à l'ordre du jour. Si nous entamons ce sujet, je suppose que nous devons continuer et entendre chacun des ministres.